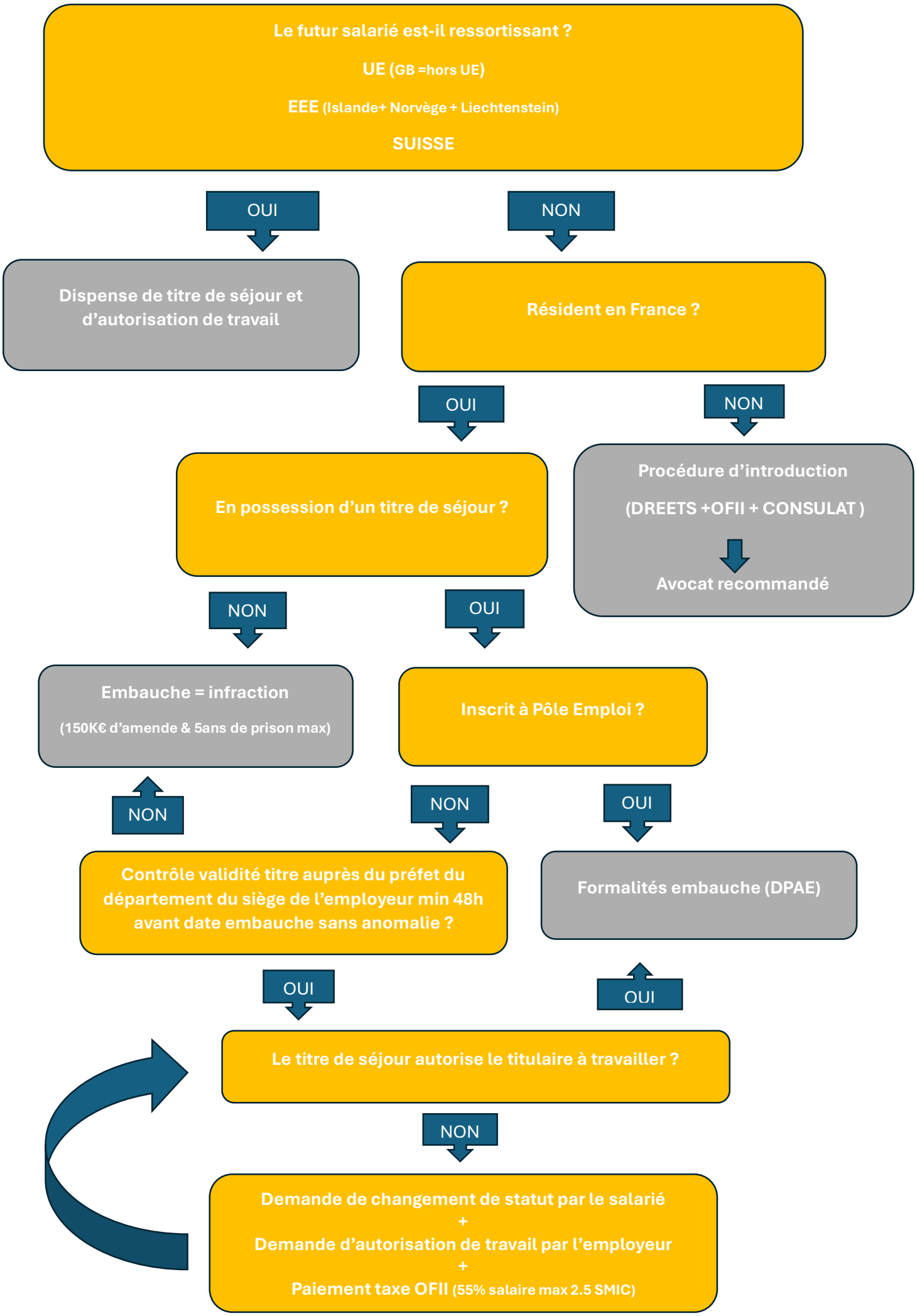
Le futur salarié est-il ressortissant ?
UE (GB =hors UE)
EEE (Islande+ Norvège + Liechtenstein)
SUISSE
OUI
NON
Dispense de titre de séjour et d'autorisation de travail
Résident en France ?
OUI
NON
En possession d'un titre de séjour ?
Procédure d'introduction
(DREETS +OFII + CONSULAT)
Avocat recommandé
NON
OUI
Embauche = infraction
(150K€ d'amende & 5ans de prison max)
Inscrit à Pôle Emploi ?
NON
NON
OUI
Contrôle validité titre auprès du préfet du département du siège de l'employeur min 48h avant date embauche sans anomalie ?
Formalités embauche (DPAE)
OUI
OUI
Le titre de séjour autorise le titulaire à travailler ?
NON
Demande de changement de statut par le salarié
+
Demande d'autorisation de travail par l'employeur
+
Paiement taxe OFII (55% salaire max 2.5 SMIC)